

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 26 NOVEMBRE, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

M. Daniel Leboeuf, maire	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**25-11-174-O**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**25-11-175-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 OCTOBRE 2025**

**CONSIDÉRANT** que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 8 octobre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur d'un délai raisonnable, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2025.

**25-11-176-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 9 OCTOBRE AU 21 NOVEMBRE 2025**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 9 octobre au 21 novembre 2025, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 20030 à 20148 au montant de 2 018 162,45 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 4084 à 4107 au montant de 58 250,65 \$, le tout pour un grand total de 2 076 413,10 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT**

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

---

**25-11-177-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 21 NOVEMBRE 2025**

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 21 novembre 2025, au montant de 170 665,71 \$, et autorisent le paiement des factures.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**25-11-178-O**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2025 ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS MUNICIPALES 2026 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – PARTIE I (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, SÉCURITÉ PUBLIQUE, TRANSPORT, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE)**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière présente le projet de règlement numéro 365-2025;

L'objet de ce règlement est d'adopter les quotes-parts 2026, partie I;

Suivant cette présentation, monsieur Daniel Leboeuf donne un avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente du conseil de la MRC, un règlement décrétant l'adoption des quotes-parts 2026, partie I, et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public.

**25-11-179-O**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 366-2025 ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS MUNICIPALES 2026 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – PARTIE II (HYGIÈNE DU MILIEU)**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière présente le projet de règlement numéro 366-2025;

L'objet de ce règlement est d'adopter les quotes-parts 2026, partie II;

Suivant cette présentation, monsieur Roberto Blondin donne un avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente du conseil de la MRC, un règlement décrétant l'adoption des quotes-parts 2026, partie II, et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public.

**25-11-180-O**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2026 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC du Rocher-Percé pour l'année 2026. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC :

11 février 2026  
11 mars 2026  
8 avril 2026  
6 mai 2026  
10 juin 2026  
8 juillet 2026  
2 septembre 2026  
21 octobre 2026  
25 novembre 2026  
9 décembre 2026

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

### **25-11-181-O**

#### **FONDS D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE (FIDSA) GASPÉSIE 2023-2025 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que le Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire (FIDSA) Gaspésie 2023-2025 vise notamment à soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire de la Gaspésie par la réalisation de projets en concordance avec les objectifs de la Planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie 2023-2028 et de toute planification de développement du territoire agricole d'une MRC de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que le comité de suivi du Plan de développement du territoire agricole de la MRC du Rocher-Percé a priorisé la mise à jour du répertoire de produits provenant du territoire dans le cadre du Plan de développement du territoire agricole (PDTA) 2024-2027 de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de mise à jour du répertoire des agriculteurs dans le cadre du Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire (FIDSA) 2023-2025.

### **25-11-182-O**

#### **NOMINATION AU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, monsieur Henri Grenier, maire de Port-Daniel-Gascons et madame Christine Roussy, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de représentants de la MRC du Rocher-Percé au Regroupement des MRC de la Gaspésie.

### **25-11-183-O**

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU COLLECTIF DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'OUTILS DE GESTION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, au sein du conseil d'administration du Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à titre de représentant de la MRC du Rocher-Percé.

**25-11-184-O**

**NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025, 2026 ET 2027 – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite procéder à la nomination d'un auditeur indépendant;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la firme Raymond Chabot Grand Thornton;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde un contrat selon la proposition présentée par Raymond Chabot Grand Thornton, et ce, pour un montant de 30 000 \$ pour l'exercice financier de 2025, 31 000 \$ pour 2026 et 32 000 \$ pour 2027, taxes en sus;
- Que la direction générale soit autorisée à signer les documents pertinents à cet effet.

**25-11-185-O**

**APPUI ET SOUTIEN FINANCIER – FONDATION ÉTINCELLE JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation Étincelle Jeunesse a pour mission de soutenir les élèves vulnérables du Centre de services scolaire René-Lévesque en les aidant à combler leurs besoins de base afin de leur offrir des chances égales de réussir, malgré les défis qu'ils peuvent rencontrer;

**CONSIDÉRANT** que la Fondation Étincelle Jeunesse sollicite les 3 MRC de leur territoire pour une aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie et soutienne financièrement la fondation Étincelle Jeunesse pour un montant de 35 000 \$ pour l'année 2026, et ce, à même le surplus non affecté.

**25-11-186-O**

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

**CONSIDÉRANT** le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit effectuer des travaux visant notamment le remplacement du système de chauffage et de climatisation à l'édifice administratif;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour le projet de « remplacement du système de chauffage et de climatisation à l'édifice administratif »;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- autorise la direction générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- a pris connaissance du guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- la MRC confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

### 25-11-187-O

#### **POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET DES AFFAIRES TOURISTIQUES**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat de travail de madame Cathy Contant, conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques, le 6 février 2026;

**CONSIDÉRANT** que madame Contant possède les qualifications, l'expérience et la motivation requises pour combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que madame Contant a su accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées et a rencontré les obligations et les objectifs fixés depuis son embauche;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise l'embauche de madame Cathy Contant, conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques, sur une base permanente et que la rémunération soit établie selon la politique salariale en vigueur (classe 7, échelon 3), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

### 25-11-188-O

#### **POSTE D'AGENTE DE SOUTIEN INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat de travail de madame Anne-Marie Bayo Amenyito à titre d'agente de soutien informatique, le 5 décembre prochain;

**CONSIDÉRANT** qu'une clause du contrat permet son renouvellement;

**CONSIDÉRANT** que madame Amenyito possède les qualifications, l'expérience et la motivation requises pour combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que madame Amenyito a su accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées et a rencontré les obligations et les objectifs fixés depuis son embauche;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC procède au renouvellement du contrat de madame Anne-Marie Bayo Amenyito à titre d'agente de soutien informatique, pour une période d'un an, soit jusqu'au 27 novembre 2026, et que la rémunération soit établie selon la politique salariale en vigueur (classe 3, échelon 1), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**25-11-189-O**

**NOMINATION DES MEMBRES À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que, lors de la modification ou révision de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC tient ses assemblées publiques de consultation par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la Commission d'aménagement est formée des membres du conseil de la MRC et présidée par le préfet ou par un autre membre de la Commission désigné par le préfet;

**CONSIDÉRANT** l'élection générale municipale tenue le 2 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC nomme par la présente :

- M. Samuel Parisé, préfet
- M. Daniel Leboeuf, maire de Percé
- M. Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- M. Gino Cyr, maire de Grande-Rivière
- M. Gilles Daraiche, maire de Chandler
- M. Henri Grenier, maire de Port-Daniel–Gascons

**25-11-190-O**

**PLAN CLIMAT – DÉMARCHE DE CONSULTATION – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un accompagnement spécialisé dans le cadre de la démarche de consultation entourant l'élaboration du plan climat;

**CONSIDÉRANT** que les prix soumis (taxes en sus) sont les suivants :

▪ Votepour.ca	29 600 \$
▪ Ellio	40 000 \$
▪ Atelier urbain	36 200 \$

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat pour un accompagnement spécialisé dans le cadre de la démarche de consultation entourant l'élaboration du plan climat à Votepour.ca au coût de 29 600 \$, taxes en sus.

**25-11-191-O**

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG)**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie est composé de trois membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé et de trois membres du conseil municipal de la Ville de Gaspé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC nomme par la présente :

- Monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC;
- Monsieur Gino Cyr, maire de Grande-Rivière;
- Monsieur Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;
- Ainsi que monsieur Daniel Leboeuf, maire de Percé, à titre de substitut.

**25-11-192-O**

**RÉSEAU ACCÈS PME – NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a l'obligation de s'adjoindre un comité aviseur dans le cadre de la convention Réseau Accès PME;

**CONSIDÉRANT** que le comité aviseur aura comme principal mandat d'orienter et de déterminer des actions visant à mieux soutenir les entreprises de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme les personnes suivantes pour siéger au comité aviseur Réseau Accès PME de la MRC :

- Monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC;
- Monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler;
- Monsieur Joël Berthelot, représentant entrepreneur(e)s de la MRC Rocher-Percé;
- Madame Nadia Minassian, représentante entrepreneur(e)s de la MRC Rocher-Percé;
- Madame Marise Lelièvre, directrice générale de la SADC du Rocher-Percé.

Puis, les représentants suivants s'ajoutent à titre d'observateurs :

- Monsieur Stéphane Ste-Croix, député de Gaspé;
- Madame Catherine Blouin, députée de Bonaventure;
- Directrice générale de la MRC;
- Conseillère aux entreprises de la MRC;
- Conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques de la MRC;
- Agente technique et liaison de la MRC;
- Tout autre employé de la MRC, si nécessaire.

**25-11-193-O**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADC DU ROCHER-PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** l'élection générale municipale tenue le 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC au conseil d'administration de la SADC du Rocher-Percé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme par la présente monsieur Daniel Leboeuf, maire de Percé, à titre de représentant de la MRC du Rocher-Percé.

**25-11-194-O**

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 7 de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est composé de deux délégués de chacun des conseils des MRC et de délégué substitut;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC et monsieur Henri Grenier, maire de Port-Daniel–Gascons, à titre de représentants de la MRC au conseil d’administration de la Régie intermunicipale de l’énergie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, ainsi que monsieur Daniel Leboeuf, maire de Percé, à titre de délégué substitut.

**25-11-195-O**

**FONDS D’AIDE AUX ENTREPRISES (FAE) ET FONDS SIGNATURE INNOVATION (SI) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la nomination de madame Andrée Roy à titre de chargée de projet en développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise madame Andrée Roy, chargée de projet en développement économique et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer tout protocole d’entente et lettre d’offre relativement au Fonds d’aide aux entreprises (FAE) et au Fonds Signature Innovation (SI), et ce, de façon rétroactive depuis son embauche.

**25-11-196-O**

**NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l’élection générale municipale du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité de Sécurité publique (CSP) sont nommés par le conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme par la présente :

- M. Samuel Parisé, préfet
- M. Daniel Leboeuf, maire de Percé
- M. Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- M. Gino Cyr, maire de Grande-Rivière
- M. Gilles Daraiche, maire de Chandler
- M. Henri Grenier, maire de Port-Daniel–Gascons

**25-11-197-O**

**NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE D’APPELS D’URGENCE DES RÉGIONS DE L’EST DU QUÉBEC (CAUREQ)**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, à titre de représentant au sein du conseil d’administration du Centre d’appels d’urgence des régions de l’Est du Québec (CAUREQ).

**25-11-198-O**

**AÉROPORT – ACHAT D’UN GROUPE ÉLECTROGÈNE AU SOL – OCTROI DE CONTRAT**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à Advance GSE pour l’achat d’un groupe électrogène au sol au coût de 78 967,98 \$ CAN, livraison et taxes en sus, et ce, à même le surplus non affecté.

**25-11-199-O**

**DÉPÔT DU BUDGET ET ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2026 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES ANSES INC.**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Anses inc. a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 dont copie a été transmise à la MRC pour adoption;

**CONSIDÉRANT** que, pour l'année financière 2026, il est prévu un budget équilibré avec des revenus et dépenses totalisant respectivement 452 592 \$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé doit adopter une résolution relativement à la quote-part municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé reçoive le dépôt du budget 2026 de l'organisme Transport adapté et collectif des Anses Inc. et adopte, par la présente, la quote-part municipale pour l'année 2026, au montant de 70 000 \$.

**25-11-200-O**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE (SCFG)**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer les représentants de la MRC au conseil d'administration de la Société de chemin de fer de la Gaspésie (SCFG)

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC et monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, pour représenter la MRC au conseil d'administration de la Société de chemin de fer de la Gaspésie (SCFG) et monsieur Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, à titre de substitut.

**25-11-201-O**

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 7 de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est composé de deux délégués de chacun des conseils des MRC et de délégué substitut;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC et monsieur Henri Grenier, maire de Port-Daniel-Gascons, à titre de représentants de la MRC au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que monsieur Daniel Leboeuf, maire de Percé, à titre de délégué substitut.

**25-11-202-O**

**MODIFICATION DES INTERVENANTS DÉSIGNÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (SHQ)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé doit aviser la SHQ de tout changement pour un intervenant (arrivée ou départ, modifications aux coordonnées, etc.);

**CONSIDÉRANT** l'embauche de madame Samantha Sweeney à titre d'agente de bureau / commis-comptable;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter une modification de la liste des intervenants désignés « Responsables administratifs »;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé désigne madame Samantha Sweeney, à titre d'agente de bureau / commis-comptable comme intervenante désignée;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la SHQ.

#### **CORRESPONDANCE**

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

M. Goulwen Dy – 20 octobre 2025

*Objet : Approbation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)*

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

#### **25-11-203-0**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 25.

---

Samuel Parisé  
Préfet

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Greffière-trésorière